

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 15 septembre 2020, 19 h, au théâtre Lilianne-Perrault

SONT PRÉSENTS :

Maire	Yves Dubé
Conseillers	Louis Côté
	Steve Fontaine
	Richard Mailloux
	Renée Thiboutot
	Sébastien Bélisle
	Réjean Fournier

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Directeur général	Denis Bédard
Greffière	Valérie Fournier
Greffière adjointe	Sylvie Lafleur

INVITÉS : Valérie Schoeneich, trésorière; Richard Michaud, directeur du Service des travaux publics; Luc Goudreau, directeur du Service de prévention des incendies et sécurité civile; et Cécile Poirier, directrice du Service loisir, sport et vie communautaire

5. TRÉSORERIE

5.1 Adoption du budget 2021
Résolution no 2020-239

ATTENDU la présentation faite par le maire Yves Dubé du budget d'opération de la Ville de La Sarre pour son exercice financier 2021;

REVENUS	MONTANT
Taxes	9 467 922 \$
Compensation tenant lieu de taxes	660 143 \$
Transferts	1 478 191 \$
Services rendus	627 267 \$
Imposition de droits	236 600 \$
Amendes et pénalités	179 000 \$
Revenus de placements et autres revenus d'intérêts	141 250 \$
Autres revenus	165 206 \$
TOTAL DES REVENUS	12 955 579 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET CONCILIATION À DES FINS FISCALES	MONTANT
Administration générale	2 338 596 \$
Sécurité publique	1 665 743 \$
Transport routier	3 311 006 \$
Hygiène du milieu	3 415 830 \$
Santé et bien-être	69 970 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	421 550 \$
Loisirs, culture et vie communautaire	2 984 274 \$
Frais de financement	294 518 \$
Conciliation à des fins fiscales	
Immobilisations	(2 246 033) \$
Remboursement de la dette à long terme	958 945 \$
Affectations	(258 520) \$
TOTAL DÉPENSES ET CONCILIATION À DES FINS FISCALES	12 955 579 \$

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

QUE le budget d'opération de la Ville de La Sarre pour son exercice financier 2021, totalisant 12 955 579 \$, soit adopté tel que présenté.

5.2 Adoption du plan triennal d'immobilisations 2021-2022-2023

Résolution no 2020-240

ATTENDU la présentation du plan triennal d'immobilisations 2021, 2022, 2023 par le maire Yves Dubé;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

QUE le programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 de la Ville de La Sarre totalisant la somme de 3 313 900 \$, dont 908 400 \$ pour l'année 2021, soit approuvé tel que présenté.

Yves Dubé
Maire

Valérie Fournier
Greffière